

PRUEBAS SELECTIVAS PARA LA PROVISIÓN DE PLAZAS VACANTES DEL CUERPO TÉCNICO DE ADMINISTRACIÓN GENERAL DE LA COMUNIDAD AUTÓNOMA DE LA RIOJA, CONVOCADAS POR RESOLUCIÓN DE 18 DE DICIEMBRE DE 2015, DE LA CONSEJERÍA DE ADMINISTRACIÓN PÚBLICA Y HACIENDA (B.O.R. Nº 161, DE 30 DE DICIEMBRE DE 2015), MODIFICADA POR LA RESOLUCIÓN DE 27 DE ENERO DE 2016, (B.O.R. Nº 13, DE 3 DE FEBRERO DE 2016) Y LA RESOLUCIÓN DE 14 DE MARZO DE 2016 (B.O.R. Nº 33, DE 21 DE MARZO DE 2016). (F.05/15).

Un marché unique du numérique connecté

La Commission s'est fixé pour objectif d'améliorer l'accès des consommateurs aux biens et services numériques ainsi qu'à des infrastructures à haut débit fiables et de permettre à chacun de tirer pleinement parti de l'économie numérique.

L'internet et les technologies numériques sont en train de transformer le monde dans lequel nous vivons. L'Europe doit offrir aux particuliers et aux entreprises de nouvelles perspectives dans ce domaine. Pour l'instant, les obstacles qui demeurent dans le domaine du commerce en ligne signifient que les consommateurs passent à côté d'occasions d'acheter des biens et des services: seuls 15 % des citoyens de l'UE font des achats en ligne dans un pays de l'UE autre que le leur. Les entreprises et les start-up du secteur de l'internet n'exploitent pas pleinement les possibilités de croissance qu'offre le secteur numérique: seules 7 % des petites entreprises vendent leurs produits à l'étranger. Les entreprises et les administrations ne profitent pas non plus entièrement des outils numériques

Un marché numérique totalement opérationnel pourrait contribuer à hauteur de 415 milliards d'euros à l'économie de l'UE et créer quelque 3,8 millions d'emplois.

La stratégie relative au marché unique numérique proposée par la Commission en mai 2015 prévoit une série d'actions à mettre en œuvre d'ici fin 2016. Il s'agit notamment:

- d'améliorer l'accès aux biens et services numériques:

- en harmonisant les règles de l'UE concernant les contrats et la protection des consommateurs pour les achats en ligne, qu'il s'agisse de biens matériels tels que les chaussures et le mobilier ou de contenus numériques tels que les livres numériques et les applications;

- en encourageant des services de livraison transfrontalière de colis meilleur marché: 62 % des entreprises qui souhaitent vendre leurs produits en ligne trouvent que les coûts de livraison élevés constituent un obstacle;

- en mettant fin au blocage géographique injustifié, une pratique discriminatoire par laquelle les vendeurs en ligne refusent aux consommateurs l'accès à un site internet en fonction de leur localisation ou les renvoient vers un commerce local pratiquant des prix différents. Cette pratique signifie, par exemple, que des consommateurs d'un pays donné de l'UE qui louent une voiture paient parfois davantage pour la location de la même voiture que des consommateurs d'un autre pays de l'UE;

- en modernisant la législation sur le droit d'auteur afin d'élargir l'accès en ligne aux œuvres culturelles dans l'ensemble de l'UE. La Commission s'efforce en particulier de garantir que les utilisateurs qui achètent des films, de la musique ou des articles chez eux puissent également en profiter lorsqu'ils voyagent à travers l'Europe;

- en fournissant des infrastructures à haut débit, sécurisées et fiables, sur la base de conditions réglementaires favorisant les investissements, une concurrence loyale et des conditions équitables.

- en procédant à une révision ambitieuse de la réglementation européenne en matière de télécommunications: l'ensemble des services, applications et contenus numériques dépendent de la disponibilité d'infrastructures à haut débit sécurisées, ce qui nécessite un secteur des télécommunications solide, compétitif et dynamique. Des mesures doivent être prises pour remédier à la fragmentation des marchés selon les frontières nationales.

PRUEBAS SELECTIVAS PARA LA PROVISIÓN DE PLAZAS VACANTES DEL CUERPO TÉCNICO DE ADMINISTRACIÓN GENERAL DE LA COMUNIDAD AUTÓNOMA DE LA RIOJA, CONVOCADAS POR RESOLUCIÓN DE 18 DE DICIEMBRE DE 2015, DE LA CONSEJERÍA DE ADMINISTRACIÓN PÚBLICA Y HACIENDA (B.O.R. Nº 161, DE 30 DE DICIEMBRE DE 2015), MODIFICADA POR LA RESOLUCIÓN DE 27 DE ENERO DE 2016, (B.O.R. Nº 13, DE 3 DE FEBRERO DE 2016) Y LA RESOLUCIÓN DE 14 DE MARZO DE 2016 (B.O.R. Nº 33, DE 21 DE MARZO DE 2016). (F.05/15).

A connected digital single market

The Commission wants everyone to have better access to digital goods and services, to reliable high-speed infrastructure and to get the most out of the digital economy.

The internet and digital technologies are transforming the world. Europe must open up digital opportunities for people and businesses. At present, online barriers mean citizens miss out on opportunities to buy goods and services: only 15 % of EU citizens shop online from another EU country. Internet companies and start-ups do not take full advantage of online growth opportunities: only 7 % of small businesses sell cross-border. Businesses and governments are also not fully benefiting from digital tools.

A fully functional digital single market could contribute € 415 billion per year to the EU's economy and create 3.8 million jobs.

The digital single market strategy proposed by the Commission in May 2015 contains a set of actions to be achieved by the end of 2016. These include the following.

- Providing better online access to digital goods and services by:
 - harmonising EU rules on contracts and consumer protection when buying online, whether for physical goods like shoes and furniture or digital content like e-books and apps;
 - promoting cheaper cross-border parcel delivery services: 62 % of companies that would like to sell online say that high delivery costs are a barrier;
 - ending unjustified geo-blocking — a discriminatory practice where online sellers either deny consumers access to a website based on their location or re-route them to a local store with different prices. Such blocking can mean that, for example, car rental customers in one EU country may end up paying more for an identical car rental in the same location than customers from another EU country;
 - modernising copyright law to allow for wider online access to cultural works across the EU. In particular, the Commission wants to ensure that users who buy films, music or articles at home can also enjoy them while travelling across Europe;
 - providing a high-speed, secure and trustworthy infrastructure supported by the right regulatory conditions for investment, fair competition and a level-playing field.
- Embarking on an ambitious overhaul of telecoms rules: all digital services, applications and content depend on the availability of high-speed, secure infrastructures. This requires a strong, competitive and dynamic telecoms sector. Action needs to be taken to tackle the fact that markets remain isolated and national.